Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Carreleur, veuillez visiter :
bpcarreleur.fr/annales-sujets-et-corriges

Tous les documents sont à rendre en fin d'épreuve.

Le dossier sujet est le dossier réponse.

Les documents fournis aux candidats sont constitués de trois dossiers :

DOSSIER SUJET	**page DS 1/13 à DS 13/13**
DOSSIER TECHNIQUE	**page DT 1/18 à DT 18/18**
DOSSIER RESSOURCE	**page DR 1/6 à DR 6/6**

BP CARRELAGE MOSAÏQUE

SESSION 2018

E1. Étude, préparation et suivi d'un ouvrage

DOSSIER TECHNIQUE

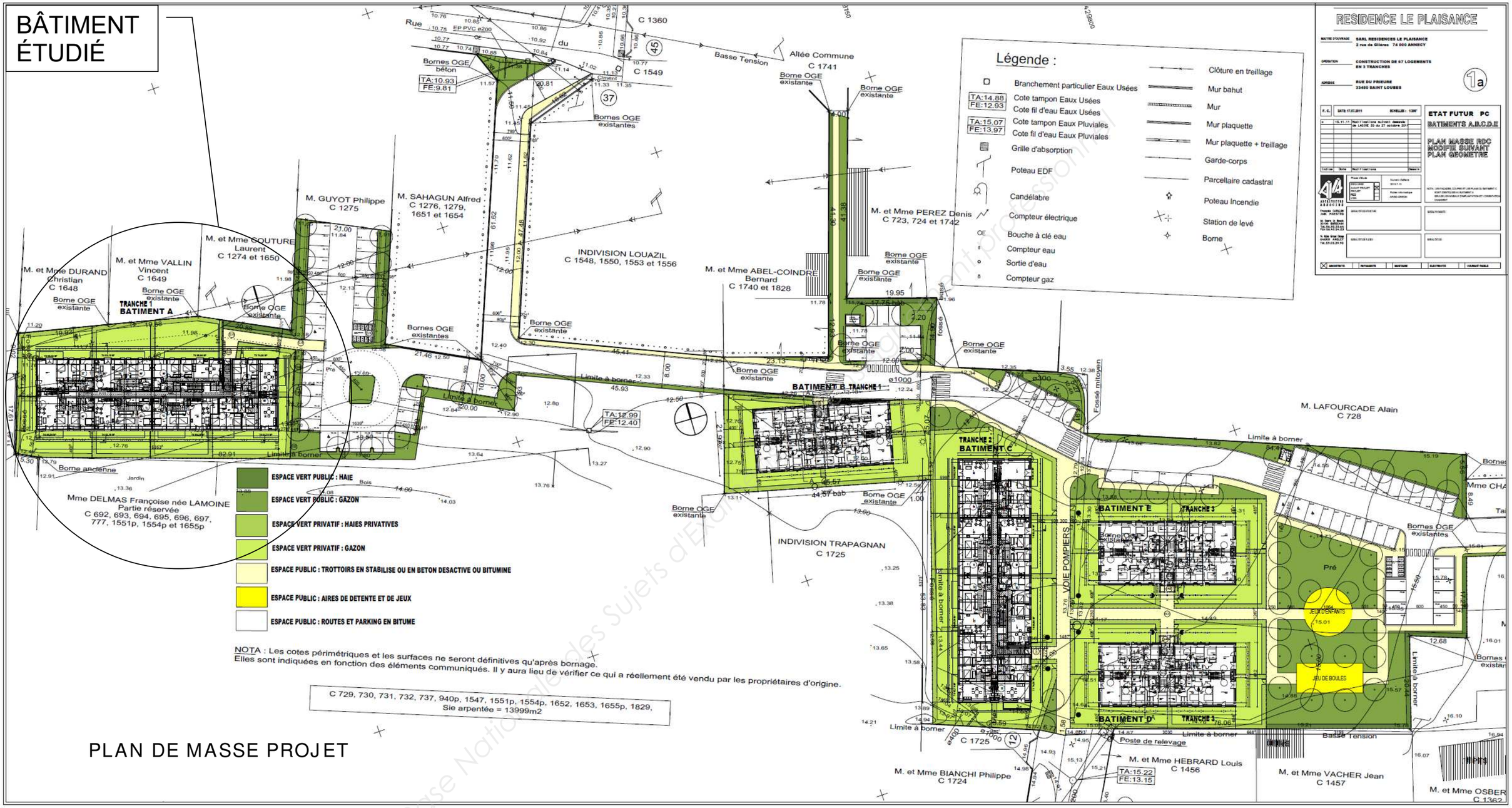
Durée : 4 h 30 Coefficient : 4

Ce dossier comprend 18 pages :

Thèmes	Pages
Page de garde	Page DT 1/18
Plan de masse	Page DT 2/18
Plan de masse bâtiment A	Page DT 3/18
Plan RDC bâtiment A	Page DT 4/18
Plan R+1 bâtiment A	Page DT 5/18
Plan appartement 1- 2 - 3 - 8	Page DT 6/18
Plan appartement 9 à 13	Page DT 7/18
Plan entrée appartement 1	Page DT 8/18
Plan escalier bâtiment A	Page DT 9/18
Plan façades et toiture	Page DT 10/18
Plan façades arrière et entrée	Page DT 11/18
Coupe transversale AA	Page DT 12/18
Coupe transversale BB	Page DT 13/18
Coupe longitudinale	Page DT 14/18
CCTP lot revêtements de sols durs et faïences	Page DT 15 à 18/18

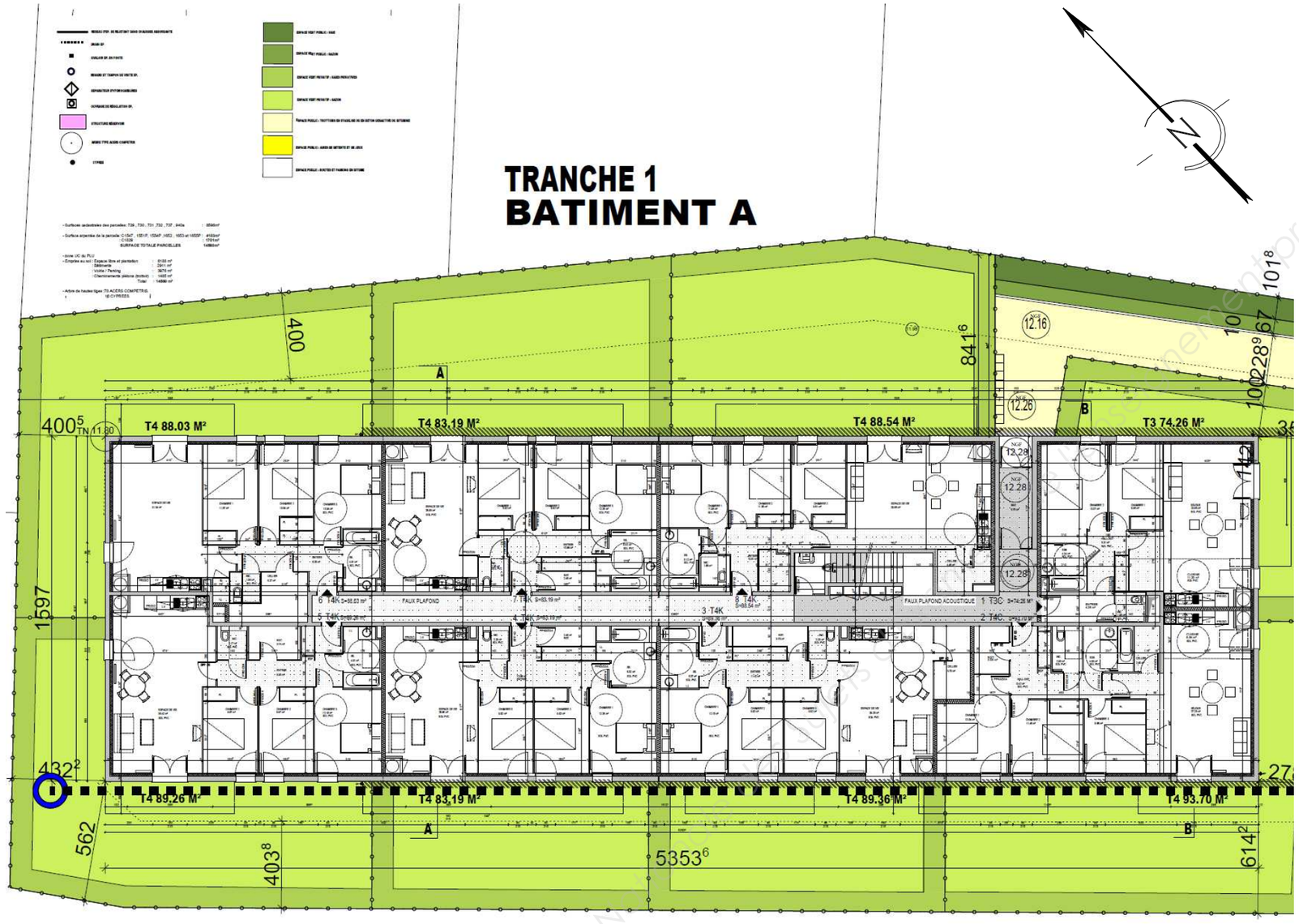
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel

BÂTIMENT ÉTUDIÉ



PLAN DE MASSE PROJET

Base Nationale des Sujets d'Examen Professionnel



RESIDENCE LE PLAISANCE

MAITRE D'OUVRAGE SARL RESIDENCES LE PLAISANCE
2 rue de Glières 74 000 ANNECY

OPERATION CONSTRUCTION DE 67 LOGEMENTS
EN 3 TRANCHES

ADRESSE RUE DU PRIEURE
33450 SAINT LOUBES

2a

F. C. | DATE: 17.07.2011 | ECHELLE: 1/60°

Indice	Date	Modifications	Dessin
a	15.11.11	Modifications suivant demande de LAGIRES 33 du 27 octobre 2011	

ETAT FUTUR PC

BATIMENT A

PLAN DE MASSE

Phase d'étude : ESQUISSE / AVANT PROJET / PROJET / PEO / VISA

Numero d'affaire : 2010.7.13

Fichier informatique : ARGO-CREON

ARCHITECTES ASSOCIES
François CATILLON
Joël MAESTRO
64 Cours le Rouzic
33100 BORDEAUX
Tél. 56.32.33.66
Fax 56.40.54.23
14 Allée Grand Champ
64600 ANGLET
Tél. 59.03.29.90

BUREAU D'ETUDE STRUCTURE :

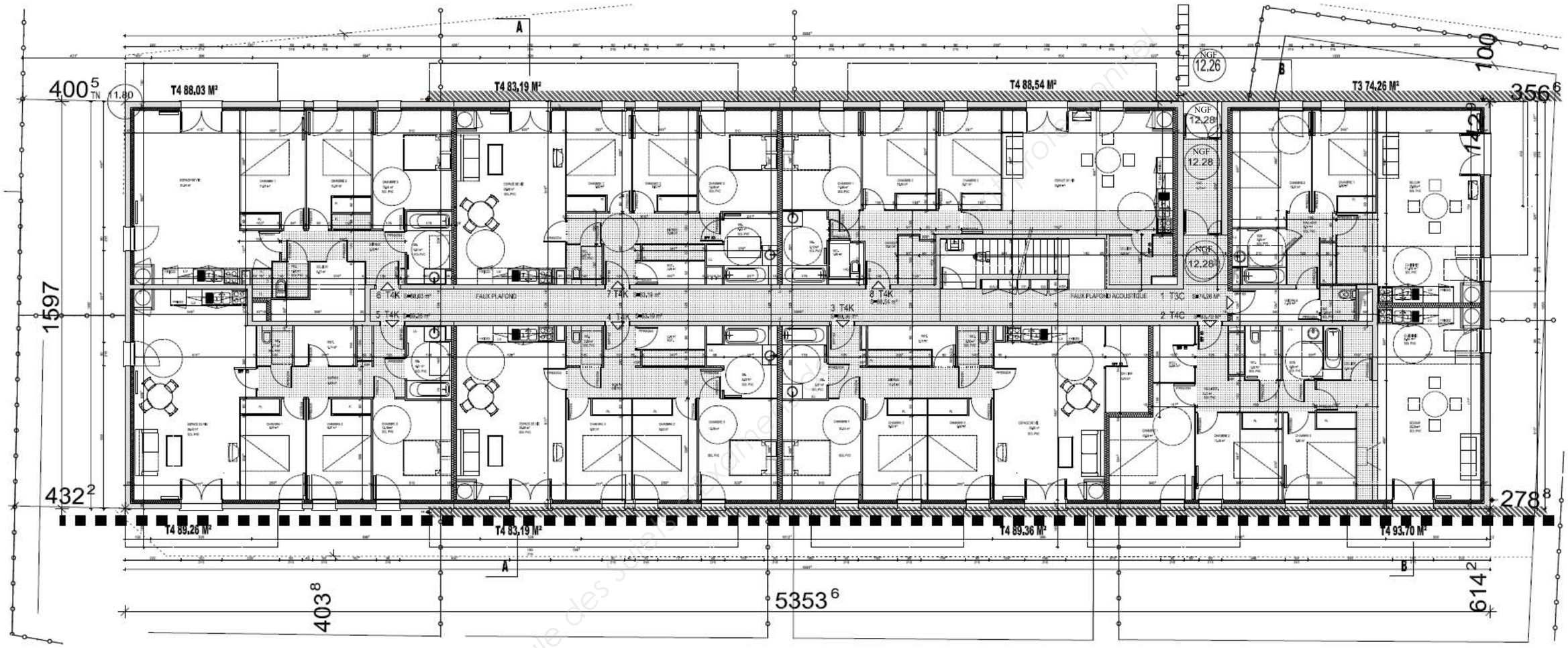
BUREAU PAYSAGISTE :

BUREAU D'ETUDE FLUIDES :

BUREAU D'ETUDE :

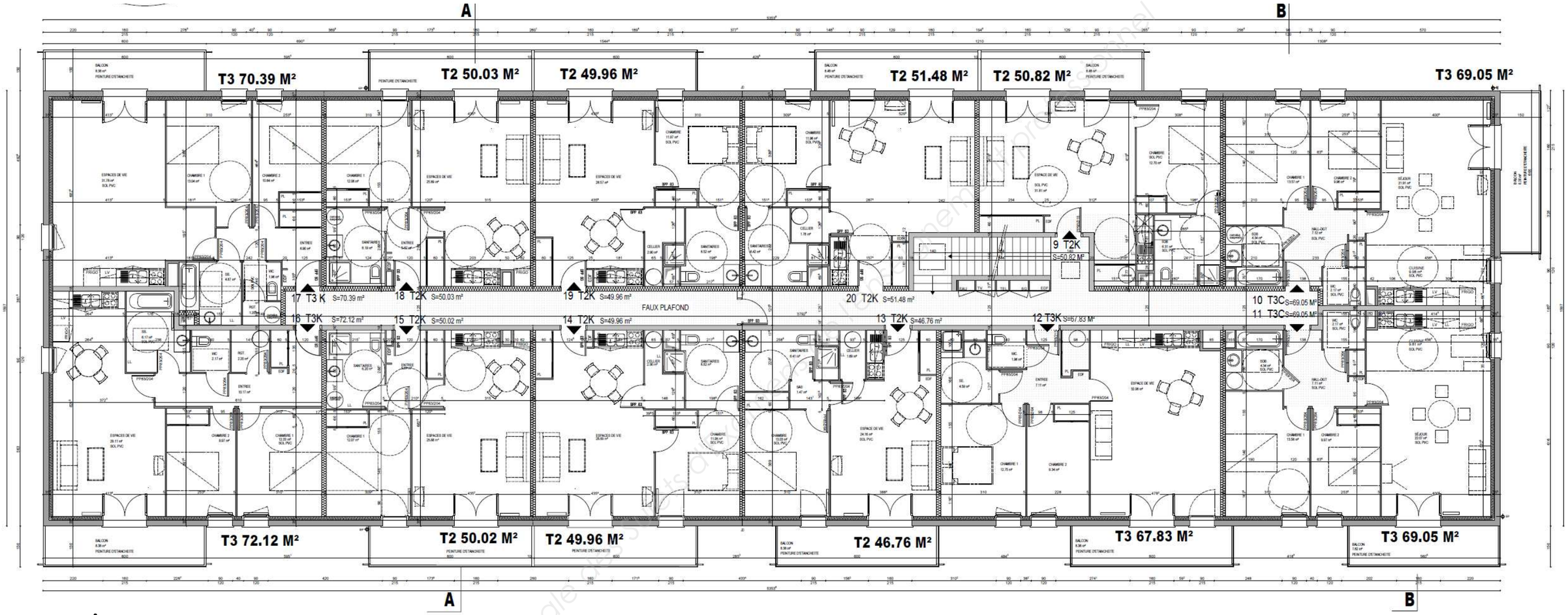
ARCHITECTE | PAYSAGISTE | SANITAIRE | ELECTRICITE | COURANT FAIBLE

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel



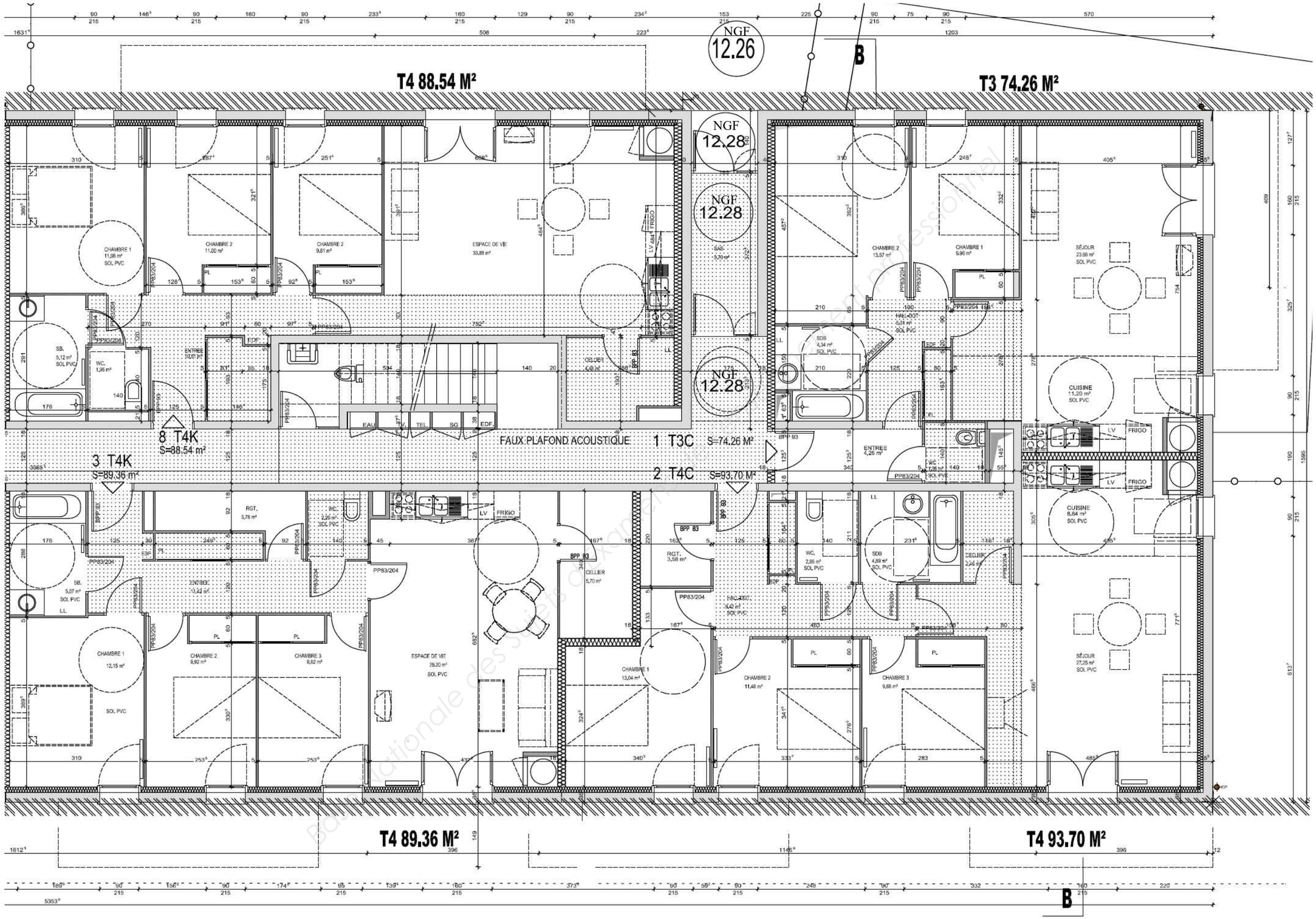
RDC BÂTIMENT A

Base Nationale des Sujets d'examen

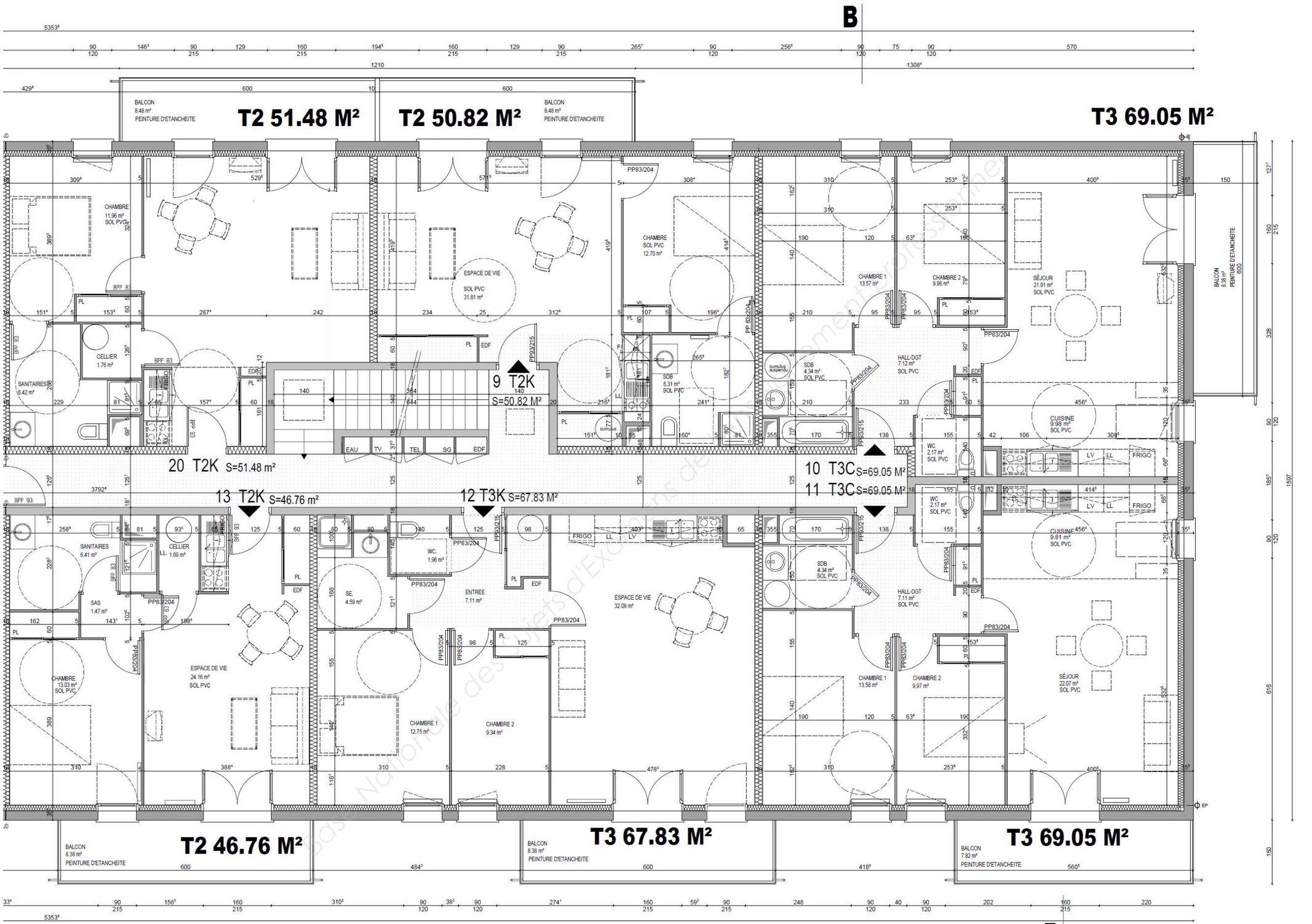


R+1 BÂTIMENT A

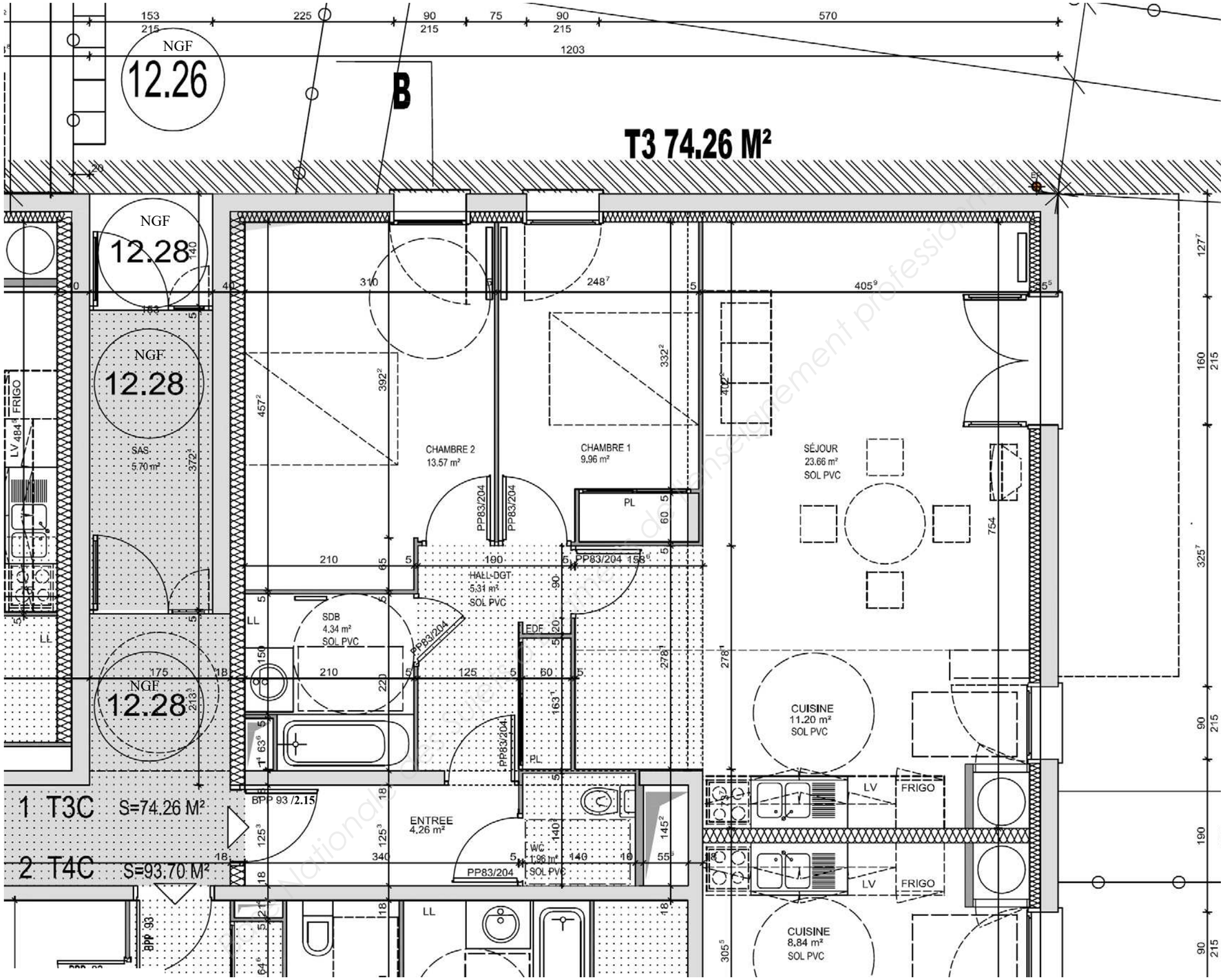
Base Nationale des Sujets d'examen professionnel



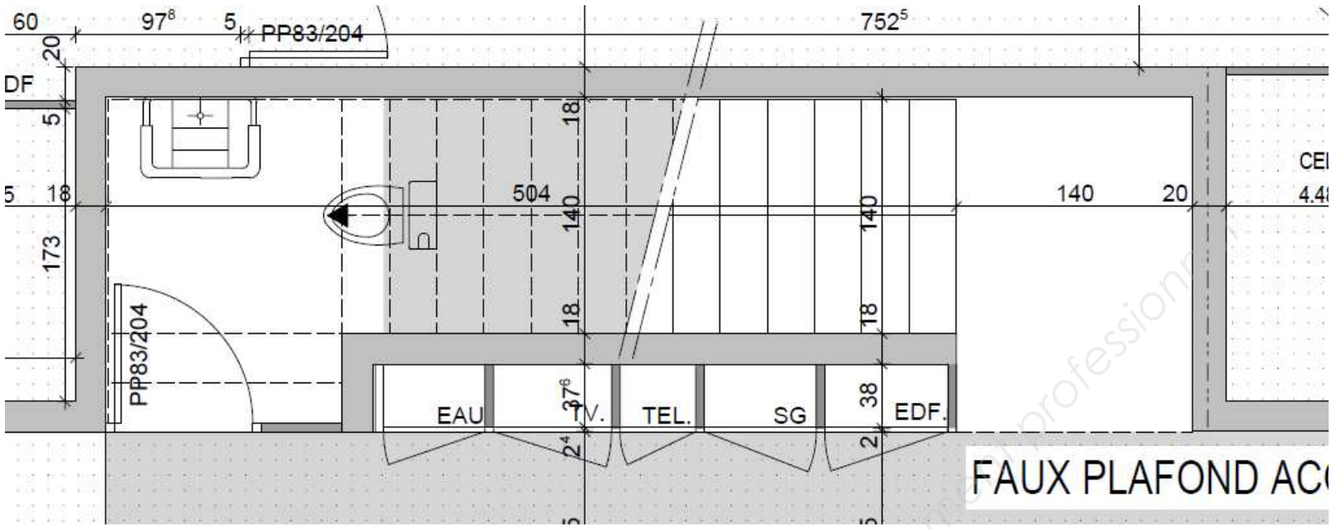
RDC BÂTIMENT A (APPARTEMENT 1 - 2 - 3 - 8)



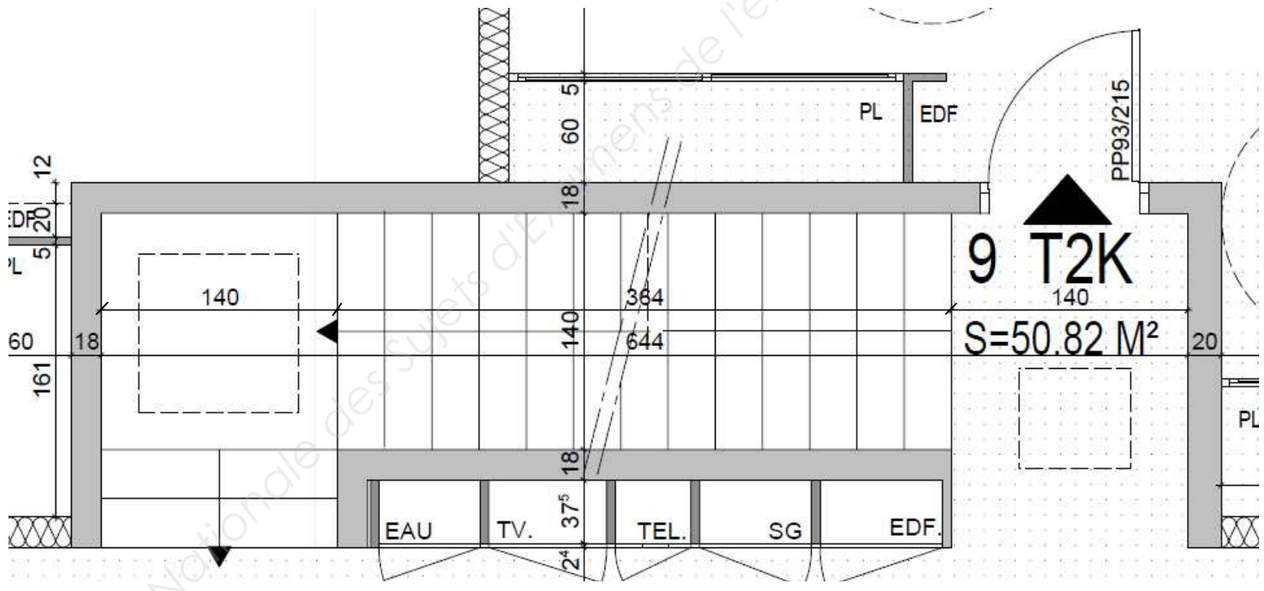
ÉTAGE BÂTIMENT A (APPARTEMENT 9 À 13)



ENTREE & APPARTEMENT 1 BÂTIMENT A



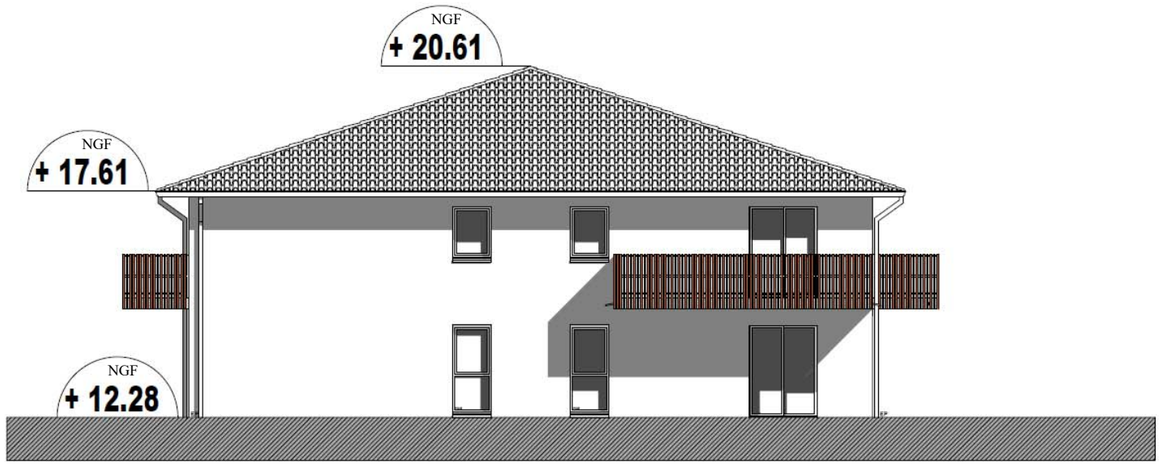
ESCALIER RDC



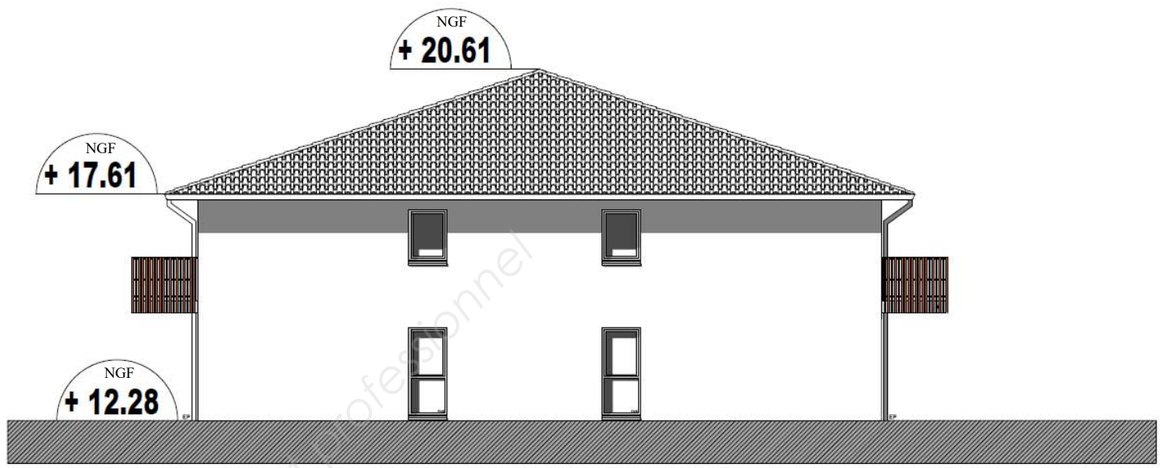
ESCALIER R+1

ESCALIER BÂTIMENT A

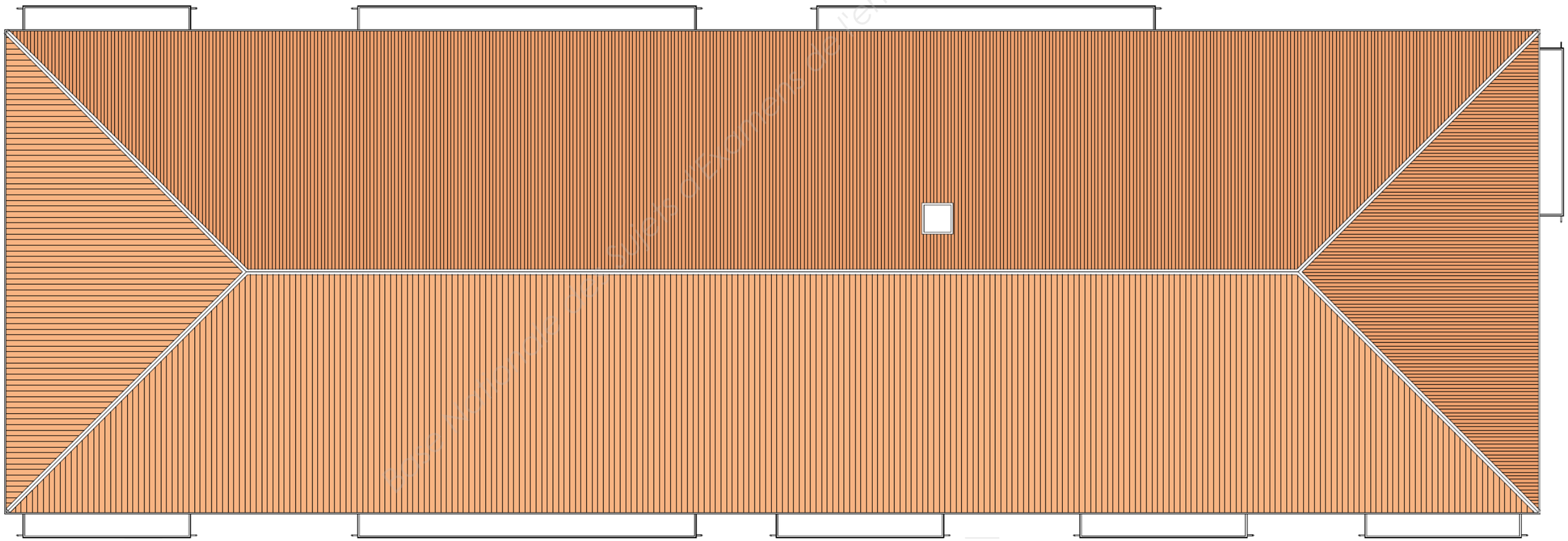
Base Nationale des sujets d'Examens de l'enseignement professionnel



FACADE PIGNON A PROXIMITE ENTREE



FACADE PIGNON



TOITURE

Document de travail réservé à l'enseignement professionnel

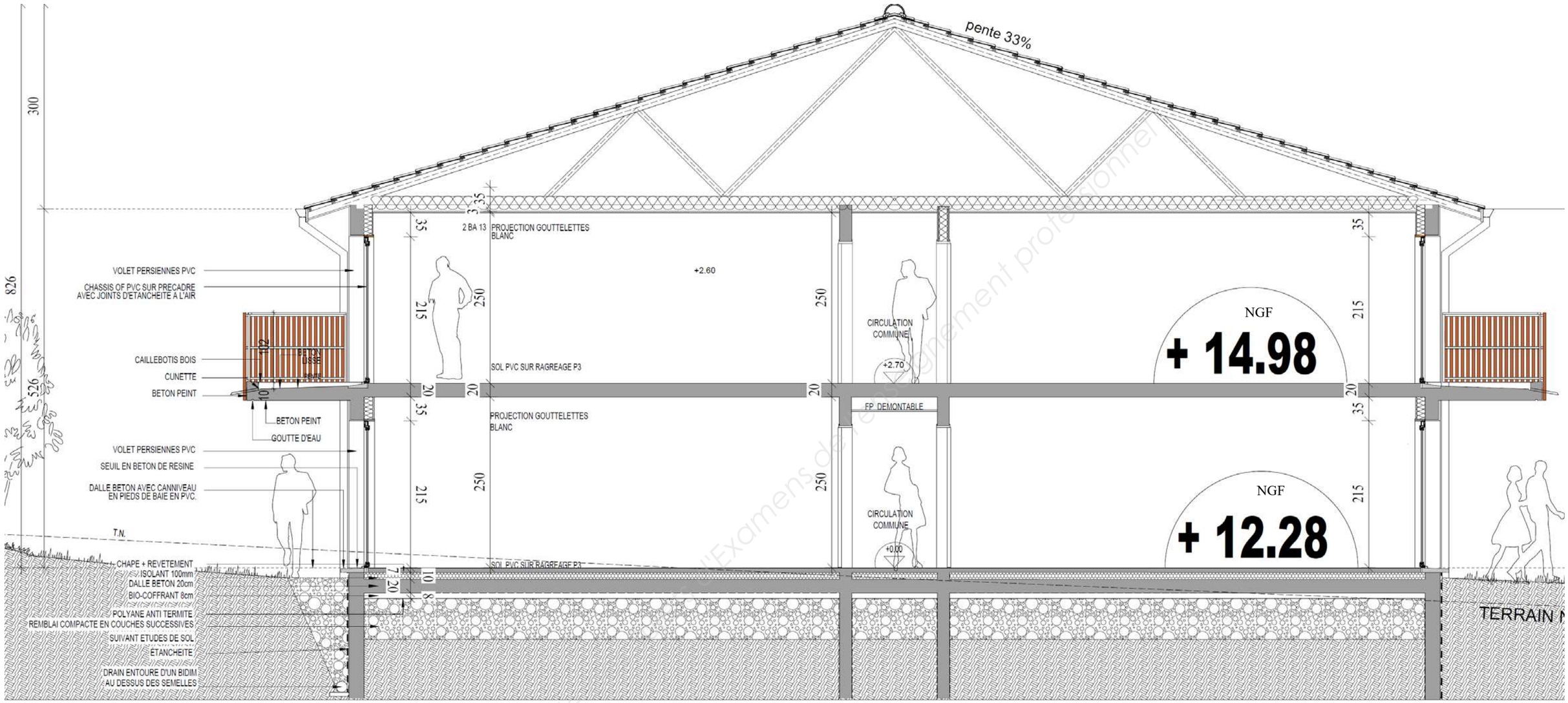


FACADE ARRIERE



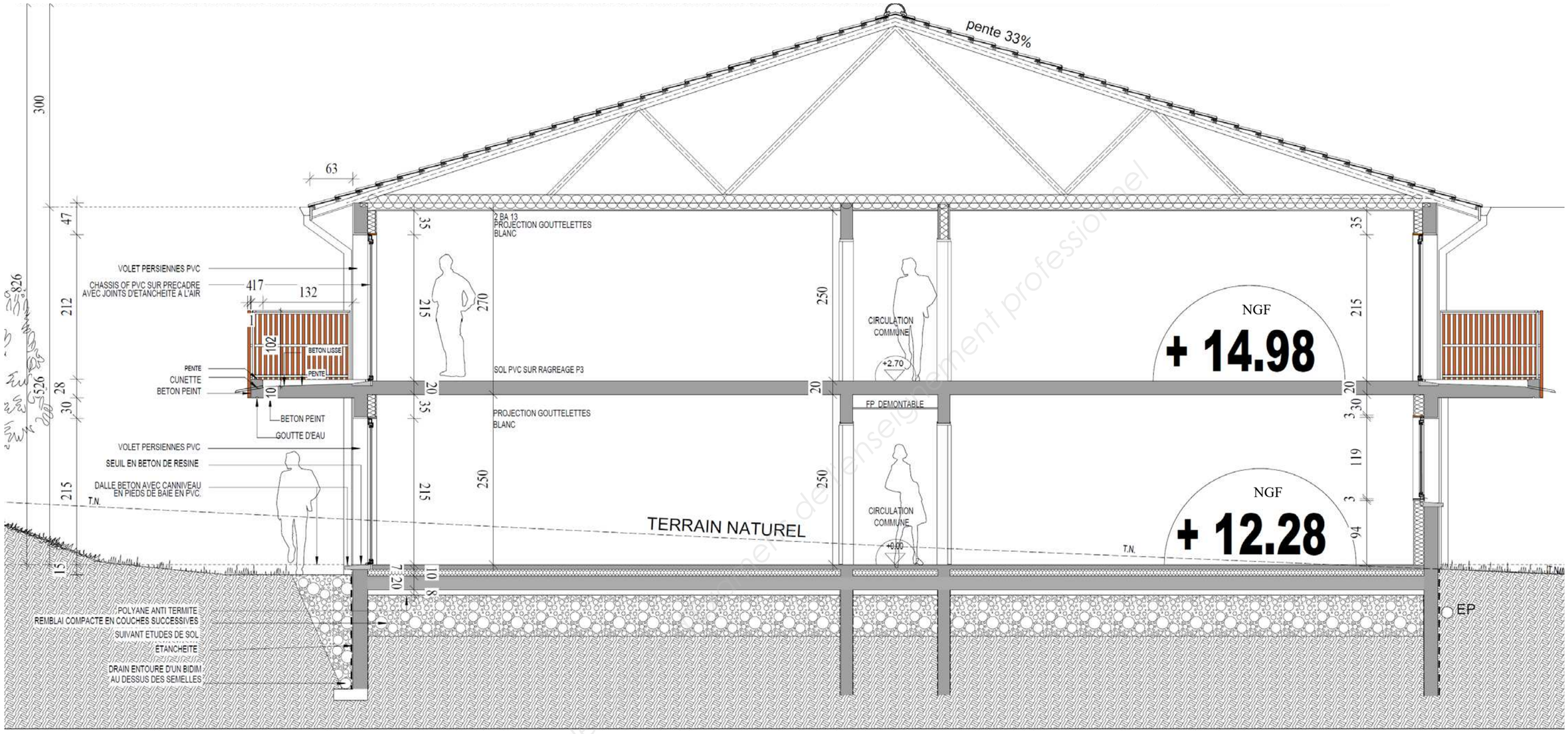
FACADE ENTREE

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel



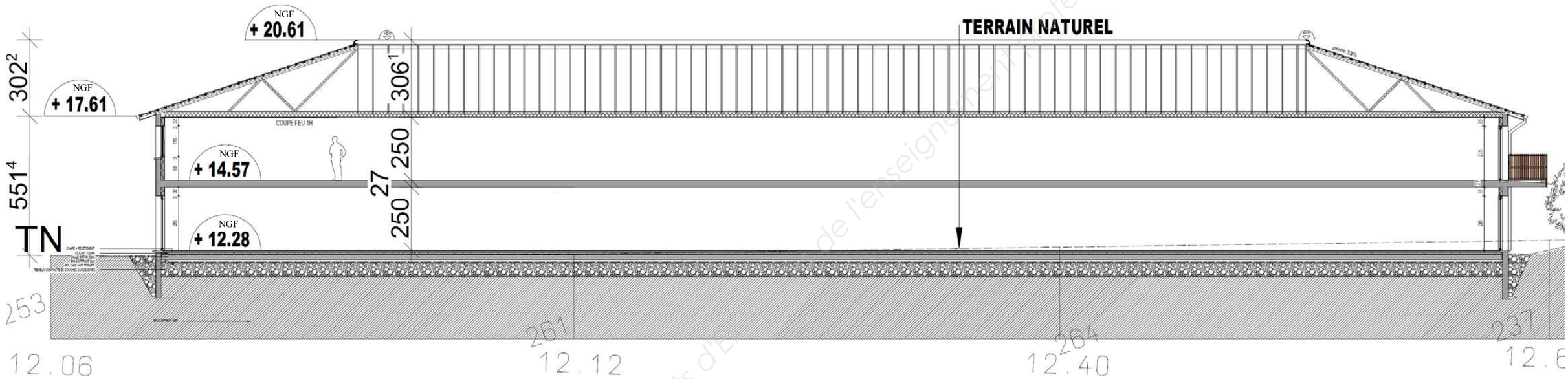
COUPE TRANSVERSALE AA BÂTIMENT A

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel



COUPE TRANSVERSALE BB BÂTIMENT A

Base Nationale de l'enseignement professionnel



COUPE EN LONG DANS L'AXE DU BÂTIMENT A

Base Nationale des Sujets d'E
de l'enseignement professionnel

SOMMAIRE

LOT N°12 REVETEMENTS DE SOLS DURS ET FAIENCES	**167**
CHAPITRE I - GENERALITES	169
1.01 Consistance des travaux	169
1.02 Généralités	169
1.03 Documents techniques particuliers	169
1.04 Documents à joindre à l'offre	170
1.05 Conception générale des ouvrages	170
1.06 Règlements et documents de références	170
1.07 Documents techniques particuliers	170
1.08 Coordination avec les autres corps d'état	170
1.08.1 Avec les lots gros oeuvre et plâtrerie	170
1.08.2 Avec les autres corps d'état	171
1.08.3 Responsabilité des travaux	171
1.09 Précautions de mise en oeuvre	171
1.10 Réservations	171
1.11 Echantillons - Essais - Ouvrages témoins	172
1.12 Protection des ouvrages - Nettoyage	172
1.13 Marques de références	172
CHAPITRE II - DESCRIPTION DES OUVRAGES	173
2.01 Carrelage au sol	173
2.01.1 Travaux préparatoires	173
2.01.2 Carrelage des parties privatives logements	173
2.01.3 Carrelage des parties communes	173
2.01.4 Local ménage	173
2.01.5 Carrelage des escaliers	173
2.02 Faïence	173
2.02.1 Travaux préparatoires	174
2.02.2 Étanchéité	173
2.02.3 Revêtements muraux des salles de bain et salles d'eau	173
2.02.4 Revêtements muraux cuisine	173
2.02.5 Paillasse	173
2.03 Chape	174
2.04 Cadre paillasson	175

Résidence Le plaisance - St LOUBES (33) CCTP DCE
CCTP – LOT n° 12 : Revêtements de sols durs et faïences

CHAPITRE I - GENERALITES

Il est à préciser que l'opération devra obtenir le label effienergie BBC. Les Bâtiments B, C, D et E auront une isolation par l'extérieur.

Classement des bâtiments : 2ème famille.

L'ensemble sera construit en 3 tranches.

1ère tranche Bât. A et B, un local poubelles, un local FT et 38 places de parking en aérien
2ème tranche Bât. C, un local poubelles et 9 places de parking en aérien
3ème tranche Bât. D et E, un local poubelles et 44 places de parking en aérien

Nota : *Les entreprises devront réaliser 1 devis par tranche.*

1.01 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent lot comprend la fourniture et la pose de l'ensemble des travaux de carrelage sur chape, de faïence, et de chape pour les communs et les chambres Indiquées dans le présent devis descriptif, les plans ainsi que toutes les prestations nécessaires à la bonne finition des ouvrages.

1.02 GENERALITES

L'entrepreneur du présent lot devra prévoir tous les travaux indispensables, nécessaires au complet et parfait achèvement des travaux, conformément aux règles de l'art, aux normes et règlements en vigueur.
L'entrepreneur du présent lot devra également prendre connaissance des devis descriptifs de tous les corps d'état, de manière à assurer avec ceux-ci une parfaite coordination dans l'enchaînement des travaux, et éviter toutes reprises, modifications ou oublis.

1.03 DOCUMENTS TECHNIQUES PARTICULIERS

En plus des charges et prescriptions auxquelles sont soumis les entrepreneurs répondant pour cet ouvrage, l'entrepreneur d'isolation devra respecter les prescriptions techniques particulières à sa profession ainsi que les recommandations ou exigences des fabricants des divers matériaux et accessoires mis en œuvre.

L'entreprise doit remettre en temps voulu, à l'architecte et au bureau de contrôle pour acceptation avant diffusion aux corps d'état, tous les plans de détails nécessaires aux autres entreprises.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel

1.04 DOCUMENTS A JOINDRE A L'OFFRE

L'entrepreneur remet obligatoirement à l'appui de son offre tous les documents et détails des différents types de produits et mise en oeuvre prévue au présent lot.

1.05 CONCEPTION GENERALE DES OUVRAGES

Le présent devis descriptif et les plans ne donnent que les indications générales concernant les performances et l'aspect des ouvrages qui sont à considérer comme étant des minima.
Il appartient à l'entrepreneur de prévoir et de réaliser les ouvrages en fonction de ses techniques propres en conformité avec les prescriptions du présent dossier et les normes en vigueur.

Une attention particulière sera apportée aux points suivants :
- Découpe autour des bâtis
- Liaisons entre le carrelage et le parquet posé par le menuisier
- Hauteur des faïences,
- Protection des pieds de cloisons, par bandes autocollantes
- durabilité par le choix des composants, la mise en oeuvre des ouvrages et leur protection.

1.06 REGLEMENTS ET DOCUMENTS DE REFERENCES

L'Entrepreneur prévoit tous les travaux indispensables, nécessaires au complet et parfait achèvement des travaux, conformément aux règles de l'Art, aux Normes et règlements en vigueur.

1.07 DOCUMENTS TECHNIQUES PARTICULIERS

Les documents généraux contractuels énoncés ci-dessus sont complétés par les Normes de l'U.E.A.T.C. (Union Européenne pour l'Agrément Technique dans la Construction).

1.08 COORDINATION AVEC LES AUTRES CORPS D'ETAT

1.08.1 Avec les lots gros oeuvre et plâtrerie

Ce sont les entrepreneurs des lots Gros OEuvre et Plâtrerie qui établissent les supports horizontaux et verticaux. Ils les livrent à des nus ou des niveaux bruts compatibles avec les niveaux finis des revêtements. L'entrepreneur est tenu de les réceptionner et d'avertir le Maître d'oeuvre, par écrit, de tous les défauts qu'il constaterait. A défaut, et sitôt ses ouvrages commencés, il est censé les avoir acceptés et ne saurait, par la suite, prétexter de la mauvaise qualité des supports dans le cas où ses propres ouvrages ne seraient satisfaisants.

Résidence Le plaisance - St LOUBES (33) CCTP DCE
CCTP – LOT n° 12 : Revêtements de sols durs et faïences

1.08.2 Avec les autres corps d'état

Une coordination est établie, en temps utile, avec les autres corps d'état intéressés, afin :

- que les travaux de ces différents corps d'état soient exécutés dans leur ordre normal, fonction du planning contractuel, sans aucune gêne pour les autres,
- que les fourreaux pour canalisations diverses (ou les canalisations elles-mêmes) soient en place,
- qu'aucun dégât ne soit occasionné aux revêtements de sols ou muraux après leur pose.

1.08.3 Responsabilité des travaux

L'entrepreneur est le seul responsable de ses ouvrages. Il est, en outre, responsable des imperfections qui surviendraient à cause de mauvais support, dans le cas où il aurait accepté ceux-ci sans faire les réserves prévues ci-dessus.
Il a alors à reprendre, et à remettre en état, les ouvrages qui concernent son lot, la mise en état du support étant à la charge de l'entrepreneur de Gros OEuvre et Plâtrerie suivant sa nature.
Le titulaire du présent lot ne peut jamais arguer que des erreurs ou omissions sur les plans ou sur le CCPT puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de son corps d'état ou fassent l'objet d'une demande de suppléments de prix.

1.09 PRECAUTIONS DE MISE EN OEUVRE

L'Entrepreneur doit prendre toutes dispositions pour éviter les désordres que peuvent apporter à ses ouvrages les effets de dilatation ou de retrait du Gros OEuvre de la construction.
Il est rappelé que les désordres tels que soulèvement des revêtements de sol doivent être réparés au titre de la responsabilité décennale des Entrepreneurs. L'Entrepreneur réalise, avant le début de ses travaux, un nettoyage final des supports comprenant dépoussiérage, dégraissage, etc.…

1.10 RESERVATIONS

Il appartient à l'attributaire du présent lot de vérifier, sous son entière responsabilité, que l'épaisseur des réservations prévues au lot Gros OEuvre est suffisante pour l'exécution, dans les règles de l'Art, à partir des parois brutes, des différents types de revêtements et d'avertir le Maître d'oeuvre et les corps d'état concernés avant toute exécution, au cas où cette épaisseur devrait être augmentée.
Réciproquement, les réserves prévues au lot Gros OEuvre sont des minima impératifs et aucune réclamation peut être admise de la part de l'attributaire de présent lot.

Base nationale des Sujets d'Examen professionnel

1.11 ECHANTILLONS - ESSAIS - OUVRAGES TEMOINS

Lors de l'examen de sa proposition, ou ultérieurement, l'entrepreneur fournit un échantillonnage complet de ses fournitures, matériaux et accessoires. L'échantillonnage agrée par le Maître d'oeuvre est déposé dans un local désigné par le Maître d'Ouvrage et devient sa propriété. Il sert de référence pour le contrôle des approvisionnements sur le chantier et l'exécution des travaux.
Des essais de matériaux et fournitures peuvent être demandés par le Maître d'Ouvrage et le Maître d'oeuvre.

1.12 PROTECTION DES OUVRAGES - NETTOYAGE

L'entrepreneur assure la protection de ses ouvrages pendant l'exécution de ses travaux et jusqu'à ce qu'il soit possible de circuler sur ses revêtements. Il appartient d'interdire l'accès des locaux en cours d'exécution, de prise et de séchage et assure l'entretien de ses ouvrages par tous les procédés qui lui semblent souhaitables, jusqu'à la réception.

Les déchets de coupe des différents matériaux seront enlevés et évacués hors du chantier par les soins du présent lot au fur et à mesure de l'exécution. En fin de travaux, il doit tout enlèvement de gravois aux décharges publiques et tous nettoyages particuliers à chaque revêtement, de façon à livrer ses ouvrages rigoureusement propres. Avant pose, l'entrepreneur du présent lot doit un nettoyage complémentaire des sols et murs.

1.13 MARQUES DE REFERENCES

Les marques des produits indiqués ci-après sont fournies à titre de référence et comme indice de qualité. Tout produit de qualité dite équivalente par l'Entrepreneur peut être soumis à l'agrément du Maître d'oeuvre, qui seul peut en décider. Il est précisé que les conséquences ou sujétions pouvant résulté d'un changement de produit seront supportées par l'entreprise. Le Maître d'oeuvre se réserve, néanmoins, le droit de conserver, après examen, la marque référencée comme base au présent descriptif.

Résidence Le plaisance - St LOUBES (33) CCTP DCE
CCTP – LOT n° 12 : Revêtements de sols durs et faïences

CHAPITRE II - DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.01 CARRELAGE AU SOL

Travaux préparatoires

Nettoyage.
Traitement des joints de structure et des joints périphériques.

Carrelage des parties privatives logements

Sans objet sauf avenants

Carrelage des parties communes

30 X 30 en grés cérame in gélif
Classement U4 P4
Chape armée traditionnelle de 60 mm de mortier
Pose collée joint de fractionnement et de dilatation conformément à la réglementation.
Traitement des joints.
Mise en place d'un isolant surfacique sous chape de type Isolant sur dalle de type polyfoam - Ep 100mm (Coefficient de déperdition U limite plancher bas = 0,25 w/m².K)
Plinthes droites 33 x 8 assorties, pose collée.
Mise en place d'une bande de carreaux pododactiles sous escalier, pour les hauteurs sous volée inférieurs à 2,20 ml

Localisation : Halls et circulations communes suivant plans (2 m²environ sera réservé pour le paillasson).

Local ménage

type grès cérame 30 X 30 et plinthes assorties ou équivalent.
Classement U4 P4
Chape armée traditionnelle de 60 mm de mortier
Pose collée joint de fractionnement et de dilatation. Traitement des joints.
Pose droite.
Mise en place d'un film polyane sous toutes les chapes du rez-de-chaussée

Localisation : Locaux ménages.

Carrelage des escaliers

Sans objet

2.02 FAÏENCE

Travaux préparatoires

Pose sur placo plâtre ou béton.

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel

Révision des enduits de joints réalisés par le plâtrier.

Étanchéité

Système d'étanchéité type Cermicryl de Desvres, AQUAFLEX, de Mapei, Fermasec de Weber et Broutin ou équivalent avec avis technique favorable comprenant la préparation éventuelle des supports.

Localisation : Pourtour des baignoires sur 1,50 m de hauteur au-dessus de la baignoire et au pourtour des bacs à douches hauteur 2.20 ml

Revêtements muraux des salles de bain et salles d'eau

Faïence Type CANDIA VANILLA 24 x 40 pose verticale, y compris coupes et toutes sujétions de pose
Listel 20 x 30 réf : WENGE 2.8 x 25
Sur une hauteur de 2,00 m depuis le sol

Localisation : Sur les trois côtés des baignoires, y compris tabliers, paillasses et trappes avec cadre et contre cadre de marque NICOLL ou équivalent, ainsi que sur les 3 côtés des receveurs de douche, y compris baguette verticale PVC d'arrêt de faïence, suivant plans.

Revêtements muraux cuisine

Faïence : format 25 X 59,5 blanche pose verticale, sans baguette verticale PVC d'arrêt de faïence, y compris coupes et toutes sujétions de pose

Localisation : Au-dessus de l'évier et du plan de travail sur 0.60 ml de hauteur et au minimum sur 2.40 ml de longueur, y compris retour de 0,60, suivant plans.

Paillasse

Réalisation de paillasse SDB et salle d'eau en panneaux étanche de type prêt à carreler du commerce, y compris coupes ossatures et accessoires de pose.
Localisation : Suivant plans architecte dans les SDB et SDE.

2.03 CHAPE

Chape traditionnelle armée au mortier de ciment
Mise en place d'un isolant surfacique sous chape de type Isolant sur dalle de type polyfoam - Ep 100mm (Coefficient de déperdition U limite plancher bas = 0,25 w/m².K)
Mise en place d'un film polyane sous toutes les chapes du rez-de-chaussée
Assour 19db sous chapes

Localisation : Pour toutes les pièces des logements du RDC.

2.04 CADRE PAILLASSON

Réalisation d'un cadre paillasson à l'entrée des bâtiments, y compris baguette d'arrêt de carrelage en alu.

Localisation : Suivant description ci-dessus.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.